N° 1216 - JANVIER 2009
Prix : 2,30 €

INSEE PREMIERE

Enfants des couples, enfants des familles monoparentales

Des différences marquées pour les jeunes enfants

Olivier Chardon, Fabienne Daguet, division Enquêtes et études démographiques, Insee

En 2005, 63 % des enfants de moins de 18 ans vivent avec un couple parental marié, mais ils sont de plus en plus nombreux à vivre avec un couple en union libre (18 %) ou en famille monoparentale (16 %).

37 % des enfants vivent avec au moins un parent diplômé du supérieur, 44 % avec au moins un parent cadre ou exerçant une profession intermédiaire. Les enfants les plus jeunes ont les parents les plus diplômés, mais n'ont pas plus souvent un père cadre ou exerçant une profession intermédiaire.

Les jeunes enfants en famille monoparentale ont moins souvent des mères diplômées ou occupant un emploi que les jeunes enfants vivant avec un couple parental. Ces différences sont plus faibles pour les adolescents. Elles sont également moins marquées du côté des pères.

Les enfants ont des conditions de logement plus favorables lorsque leurs parents vivent en couple. 11 % des enfants vivent dans un logement surpeuplé ; cette proportion atteint un quart en Île-de-France.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le nombre des jeunes de moins de 18 ans s'est stabilisé autour de 13,5 millions en France métropolitaine (*graphique 1*). En revanche, leur part dans la population baisse depuis 1967 : les mineurs représentent 22 % de la population métropolitaine depuis 2004, contre 25 % en 1990 et 31 % au milieu des années soixante, à la suite du baby-boom.

Les moins de 18 ans se répartissent assez également par âge. Les filles sont un peu moins nombreuses que les garçons : il naît 105 garçons pour 100 filles et l'excédent masculin se maintient jusqu'à vingt ans. Ainsi, chez les moins de 18 ans, 6,9 millions de garçons côtoient 6,6 millions de filles.

Parmi les mineurs résidant en France métropolitaine en 2005, 96 % y sont nés et 0,4 % sont originaires d'un département, territoire ou collectivité d'outre-mer. 300 000, soit plus de 2 %, sont nés étrangers à l'étranger ; ils sont donc « immigrés » d'après la définition du Haut conseil à l'intégration. Enfin, 150 000 sont nés français à l'étranger. 2,4 millions de mineurs, immigrés ou non, soit 18 %, vivent avec au moins un parent (*définitions*) immigré.

Deux tiers des mineurs vivent avec un couple parental marié

En 2005, la quasi-totalité des moins de 18 ans (plus de 97 %) habitent dans un appartement ou une maison avec au moins un parent (*graphique 2*), mais 2 % résident avec des personnes avec qui ils n'ont pas de lien de filiation directe (un grand-parent, une famille d'accueil, etc.). Le reste des mineurs (moins de 100 000) vit en collectivité – le plus souvent en centre d'hébergement – ou dans une habitation mobile (caravane, roulotte, péniche).

① Le nombre des mineurs reste stable depuis 1995

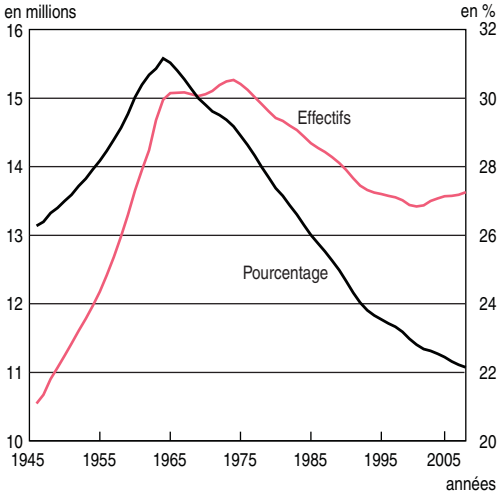

Champ : France métropolitaine, population âgée de 0 à 17 ans en années révolues.
Source : Insee, La situation démographique en 2005.

INSEE

② Peu d'adolescents vivent avec un couple non marié

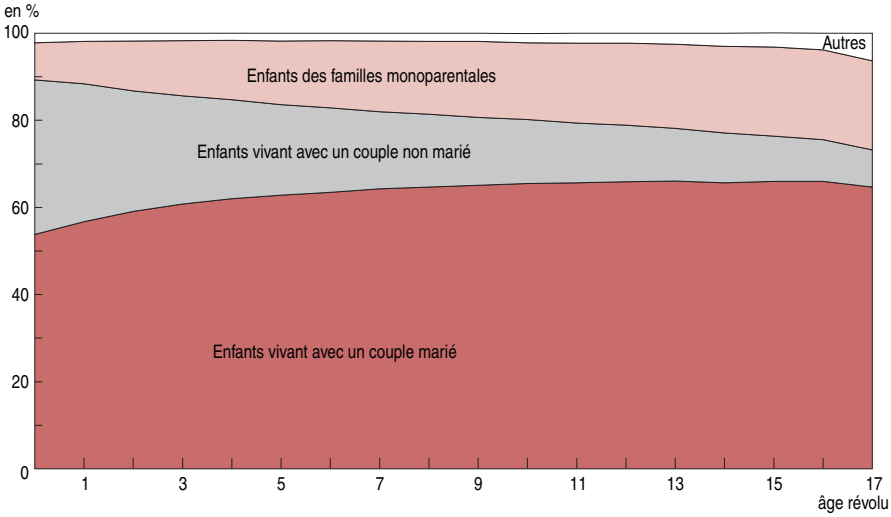

Lecture : avant un an, 54 % des enfants vivent avec un couple parental marié, 36 % avec un couple non marié, 8 % avec un seul parent et 2 % sont dans une autre situation.
Champ : France métropolitaine, population âgée de 0 à 17 ans en années révolues à la date du recensement.
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de la population de 2004 à 2007.

③ À tout âge, les enfants vivant avec un couple ont plus souvent une mère au moins bachelière

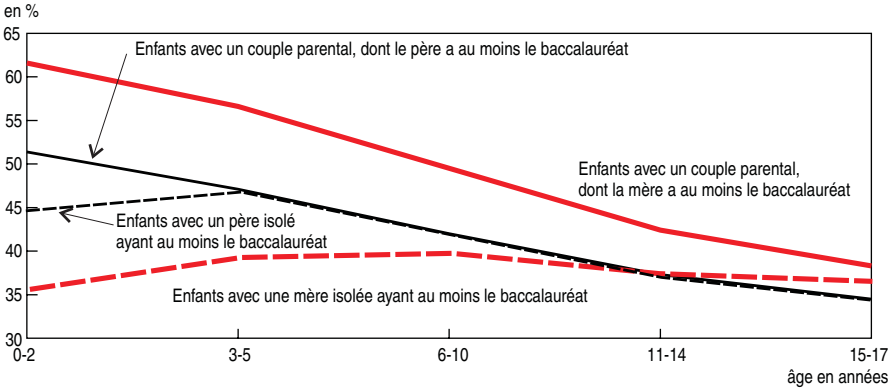

Lecture : 62 % des enfants de 0 à 2 ans vivant avec un couple parental ont une mère ayant au moins le baccalauréat ; 51 % ont un père ayant au moins le baccalauréat. À ces âges, seuls 36 % des enfants de mère isolée vivent avec une mère titulaire du baccalauréat.
Champ : France métropolitaine, enfants au sens du recensement de 0 à 17 ans (en années révolues à la date du recensement).
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de la population de 2004 à 2007.

④ Des mères isolées majoritairement sans emploi quand les enfants sont en bas âge

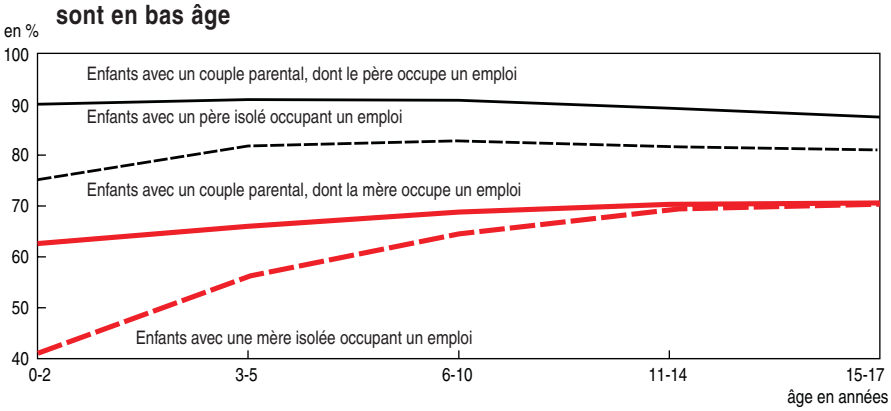

Champ : France métropolitaine, enfants au sens du recensement de 0 à 17 ans (en années révolues à la date du recensement).
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de la population de 2004 à 2007.

81 % des moins de 18 ans vivent avec un couple parental (leurs deux parents en général, plus rarement un parent et un beau-parent) et 16 % avec un seul parent, leur mère neuf fois sur dix. La proportion de mineurs vivant en famille monoparentale ne cesse de croître depuis 40 ans, elle était de 6 % en 1968.
En 2005, 63 % des mineurs résident avec un couple parental marié et 18 % avec un couple non marié. Cette proportion varie de manière particulièrement forte avec l'âge des enfants : 32 % des moins de 3 ans vivent avec un couple non marié contre 9 % des 15-17 ans (*graphique 2*). Vivre avec des parents mariés est avant tout une affaire de génération : en 1990, 75 % des enfants de moins de 3 ans vivaient avec des parents mariés, le mariage de ces derniers précédait alors en général leur naissance. En 2005, ces mêmes enfants, âgés de 15 à 17 ans, sont 66 % à vivre encore avec un couple parental marié. Les enfants âgés de moins de 3 ans, en 2005, ne sont eux que 58 % à vivre avec un couple parental marié.

Les jeunes enfants ont les parents les plus diplômés, sauf ceux de mère isolée

En 2005, 56 % des enfants au sens du recensement (*définitions*) vivent avec au moins un parent bachelier, voire, pour 37 %, diplômé du supérieur. 16 % vivent avec des parents sans diplôme ou ayant au plus le BEPC. Les enfants les plus jeunes ont les parents les plus diplômés car le niveau d'études de la population augmente au fil des années : la moitié des trentenaires ont au moins le baccalauréat, contre un tiers des cinquantenaires.
Les enfants vivant avec un couple parental ont une probabilité plus forte de vivre avec au moins un parent bachelier (60 %) que les enfants vivant avec un parent seul (40 %). Mais cet écart reflète aussi le faible niveau d'études des mères isolées : 38 % des enfants des familles monoparentales vivent avec une mère bachelière, contre 50 % des enfants vivant avec deux parents. L'écart est particulièrement marqué pour les enfants les plus jeunes (*graphique 3*). Ainsi, les moins de six ans de mère isolée ne sont que 34 % à vivre avec une mère bachelière, contre 59 % de ceux

qui vivent avec un couple parental. Les différences se réduisent progressivement avec l'âge, soulignant la spécificité de la situation des jeunes enfants de mère isolée, qui n'ont parfois jamais vécu avec leur père. Les enfants de père isolé âgés de moins de 3 ans ont également des pères moins diplômés que les enfants vivant avec un couple, mais il n'y a plus de différence au-delà de cet âge.

Les inégalités d'emploi entre mères isolées et mères en couple s'estompent avec l'âge des enfants

En 2005, 90 % des enfants vivent avec au moins un parent occupant un emploi. C'est le cas de 94 % des enfants vivant avec un couple parental et de 66 % des enfants des familles monoparentales. Ce dernier chiffre s'explique essentiellement par la présence d'un seul parent au foyer. Les enfants des familles monoparentales n'ont qu'un peu moins souvent des mères en emploi (63 %) que les autres (68 %). L'écart est plus marqué pour les enfants de père isolé : 81 % contre 90 %. Les raisons du non-emploi diffèrent : les enfants de parents isolés ont plus fréquemment une mère qui se déclare spontanément au chômage (20 %, contre 10 % pour les enfants des couples), et moins fréquemment inactive (16 % contre 23 %). Les enfants de famille monoparentale ont aussi plus souvent que les autres des mères travaillant à temps complet et des pères à temps partiel. 44 % des enfants vivent avec au moins un parent cadre ou exerçant une profession intermédiaire : 24 % des enfants des familles monoparentales et 48 % des enfants des couples.

Alors que les jeunes enfants ont des parents plus diplômés que les adolescents, les différences d'activité ou d'emploi des parents en fonction de l'âge des enfants apparaissent moins systématiques et répondent à d'autres logiques (*graphique 4*). Ces différences sont faibles pour les pères : ainsi, à tout âge, près de 40 % des enfants vivent avec un père cadre ou exerçant une profession intermédiaire. Les différences sont plus marquées pour les mères d'autant que les moins qualifiées restent fréquemment au foyer lorsque les enfants sont très jeunes. Les enfants d'âge pré-scolaire (0 à 2 ans) ont plus souvent des mères sans emploi que les autres (39 % contre 29 % pour les 15-17 ans) et *a contrario* moins souvent des mères exerçant un emploi non qualifié (31 % contre 43 % pour les 15-17 ans). Ces contrastes sont particulièrement prononcés pour les enfants de mère isolée : entre 0 et 2 ans, 59 % ont une mère sans emploi et 14 % seulement une mère cadre ou exerçant une profession intermédiaire, tandis qu'au-delà de 10 ans, il n'y a plus de différence avec les enfants des couples : 70 % ont une mère en emploi et 25 % ont une mère cadre ou profession intermédiaire (*graphique 5*).

Les proximités sociologiques entre parents renforcent les inégalités entre enfants

Les couples se forment fréquemment entre deux personnes qui ont poursuivi des études similaires ou appartiennent aux mêmes catégories sociales. En conséquence, la présence ou l'absence d'atouts en matière de diplôme, d'emploi ou de catégorie socioprofessionnelle du père et de la mère ont souvent tendance à s'additionner, d'où de fortes disparités au sein des enfants vivant avec deux parents. Parmi ces enfants, 32 % vivent avec deux parents bacheliers alors qu'ils seraient 22 % si les couples s'étaient formés au hasard. À l'inverse, la proportion d'enfants des couples vivant avec deux parents non bacheliers (40 %) n'aurait été que de 28 % si les couples s'étaient formés au hasard.

À tout âge, la proportion d'enfants vivant avec deux parents occupant un emploi a augmenté, du fait de l'emploi accru des mères : 53 % en 2005, contre 49 % en 1999. En revanche, la part des enfants n'ayant, en leur foyer, aucun parent occupant un emploi n'a pas baissé par rapport à 1999 (un sur dix).

⑤ Enfants dont les parents occupent un poste de cadre ou de profession intermédiaire

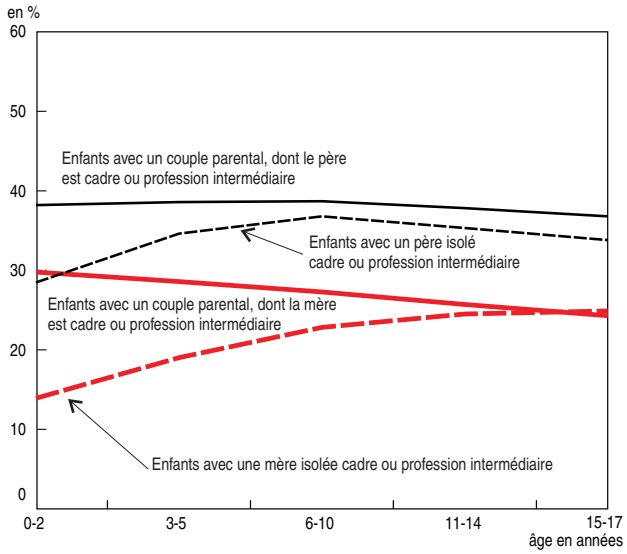

Champ : France métropolitaine, enfants au sens du recensement de 0 à 17 ans (en années révolues à la date du recensement).
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de la population de 2004 à 2007.

Davantage d'enfants en logement surpeuplé dans les zones les plus urbanisées

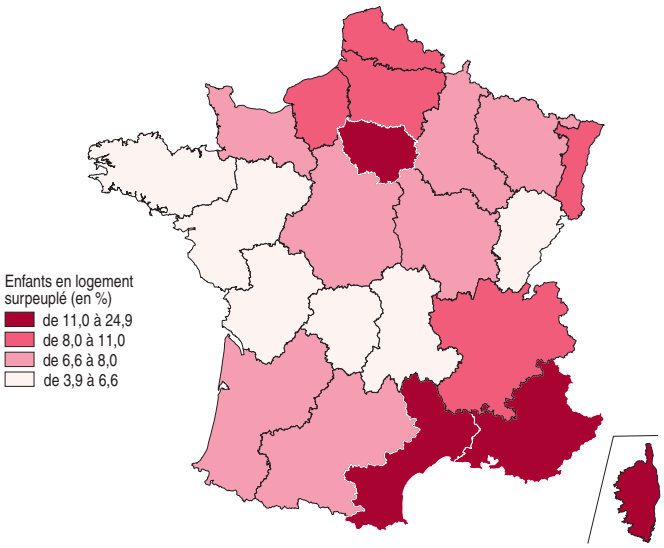

Champ : France métropolitaine, enfants au sens du recensement de 0 à 17 ans (en années révolues à la date du recensement).
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de la population de 2004 à 2007.

D'une part, toujours plus d'enfants vivent dans une famille monoparentale ; tandis que, d'autre part, toujours plus d'enfants ont leurs deux parents en emploi : ces deux évolutions tendent à accroître les inégalités entre les enfants. En 2006, le taux de pauvreté (*définitions*) des enfants des familles monoparentales est de 38 %, contre 13 % pour les enfants des couples (5 % quand les deux parents travaillent).

En Île-de-France, un quart des enfants vit dans un logement surpeuplé

57 % des enfants vivent dans un logement dont le ménage (*définitions*) est propriétaire. Cette proportion augmente avec l'âge des enfants, leurs parents accédant progressivement à la propriété au cours de leur vie. À la naissance, 45 % des enfants résident dans un foyer propriétaire ; ils sont 63 % à 17 ans.
Le surpeuplement du logement est plus fréquent en location : il concerne 17 % des enfants, contre 5 % quand le ménage est propriétaire. Dans les familles monoparentales, un enfant sur cinq habite un logement où il manque au moins une pièce, selon l'indicateur usuel de peuplement (*définitions*), contre un sur dix pour les enfants vivant avec un couple. Pour 3 % des enfants, ce sont deux pièces qui manquent.
La proportion d'enfants demeurant dans un logement surpeuplé est la plus forte dans les espaces les plus urbanisés, en particulier à Paris et dans la petite couronne, dans l'agglomération lyonnaise et sur le littoral méditerranéen (*carte*). 25 % des enfants vivent dans un logement surpeuplé en Île-de-France. Viennent ensuite Provence - Alpes - Côte d'Azur (19 %), Corse (17 %) et Languedoc - Roussillon (12 %). C'est en Bretagne et dans les Pays de la Loire que les enfants habitent le moins souvent en logement surpeuplé (avec moins de 5 % des enfants concernés).

Sources

La plupart des résultats présentés proviennent des enquêtes annuelles de recensement de la population de 2004 à 2007. Ils correspondent à des structures moyennes sur les quatre années de collecte et donnent une estimation des niveaux atteints au 1er juillet 2005. Dans les enquêtes de recensement, les personnes déclarent directement leur situation vis-à-vis de l'emploi. La situation déclarée peut être différente de celle qui serait déterminée à partir des définitions édictées par le Bureau international du travail (BIT). Le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2006.

Définitions

Cette étude porte sur les personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 0 à 17 ans en années révolues à la date du recensement, donc n'ayant pas encore atteint leur 18e anniversaire à cette date. Les paragraphes traitant de l'environnement familial et du logement sont restreints de surcroît aux enfants au sens du recensement (97,6 % des 0-17 ans).
Un **enfant** au sens du recensement est une personne célibataire qui habite une résidence principale avec au moins un de ses parents et qui n'est elle-même ni parent, ni conjoint d'un autre habitant de cette résidence principale. Le ou les parents qui résident avec l'enfant sont considérés comme **parents**, **pères** ou **mères**. Si un enfant vit avec un parent et un beau-parent, ce dernier est également compté comme parent.
Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté, et correspondant à 60 % du niveau de vie médian.
Un **ménage**, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple).
L'**indice de peuplement** caractérise le degré d'occupation du logement par comparaison entre son nombre de pièces et le nombre de pièces considérées comme nécessaires pour un ménage de cette structure. Ce dernier nombre s'obtient comme suit : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple et pour les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce est attribuée pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

Bibliographie

Algava E., « Les familles monoparentales en 1999 », *Population* n° 4/5, Ined, 2002.
Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes », *Insee Première* n° 1153, juillet 2007.
Chardon O., Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », *Insee Première* n° 1171, janvier 2008.
Chardon O., Daguet F., Vivas E., « Les familles monoparentales - Des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.
« Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références* édition 2009.
Eydoux A., Letablier M.-T., avec la collaboration de Georges N., « Les familles monoparentales en France», Rapport de recherche du Centre d'études de l'emploi n° 36, juin 2007.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : **www.insee.fr** (rubrique Publications)
Pour vous abonner aux avis de parution : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2008
Abonnement annuel : ❒ 74 € (France) ❒ 92 € (Étranger)
Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____
Adresse : _____
_____ Tél : _____
Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.
Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
C. Dulon, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : Mireille Brunet
Code Sage IP081216
ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2008

INSEE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES